

**P** **PARIS**  
**G** **GOUTTE**  
**d'O** **R**

**JUILLET 1996**

*la lettre*



1er Supplément au n°37 de "PARIS-GOUTTE D'OR"

Après la réunion publique du 25 juin sur le secteur "Château-Rouge" :

## QUE RESTE-T-IL DE L'AMBITION INITIALE ?

*Près de 200 habitants du quartier avaient fait le déplacement jusqu'au Gymnase Ronsard où la Ville avait organisé la première réunion publique pour présenter ses propositions sur l'aménagement du bâti. Nombreux sont les participants qui sont sortis fort déçus : beaucoup de réponses floues à des questions précises, avec un large recours à la "langue de bois", pas de calendrier fixé, et toujours rien de clair sur les problèmes de relogement... Mais surtout, un retour à la case départ qui fait table rase des études et propositions de la SEMAVIP, ainsi que de la quasi-totalité des remarques des associations. Bref, l'ambitieux projet initial lancé par Alain Juppé en 1993, à savoir prendre le temps de l'étude et de la concertation pour définir des réponses bien adaptées aux problèmes et aux habitants, risque d'être réduit à néant, ou presque, si l'on en reste au projet présenté !*

Cette réunion publique était présidée par Anne-Marie Couderc, adjoint au Maire de Paris, en présence de Daniel Vaillant, maire du 18ème, d'autres élus de l'arrondissement et de nombreux responsables des services de la Ville, ainsi que du Commissaire du 18ème.

Après une rapide introduction, Anne-Marie Couderc passa la parole à Daniel Vaillant qui précisa dans le détail la position de la municipalité du 18ème.

Puis, après quelques interventions d'habitants, le projet de la Ville fut présenté par la Direction de l'Aménagement Urbain.

Il se résume :

- à une opération de démolition-reconstruction concernant les immeubles déjà repérés comme posant problème en 1985, liste à laquelle on a rajouté 5 immeubles de la rue Laghouat (16, 18, 24, 26 et 28), 1 immeuble de la rue des Gardes (32) et 1 immeuble de la rue Cavé (40) déjà propriété de la Ville, soit en tout environ 30 immeubles.

- et au lancement d'une procédure de Résorption de l'Habitat Insalubre (R.H.I.) sur 7 immeubles.

Soit moins de 40 immeubles concernés et c'est tout !

Or, suite aux études réalisées par le PACTE et aux nombreuses réunions de concertation, la SEMAVIP avait fait des propositions (destruction-reconstruction ou réhabilitation) qui concernaient 84 immeubles (52 concentrés dans des secteurs opérationnels et 32 répartis de façon diffuse - cf. PGO n° 35 - pages 4 et 5). Et nous faisons déjà remarquer que cette liste devait être quelque peu complétée si l'on voulait vraiment traiter sérieusement les problèmes du bâti dans ce secteur. La grande majorité de ces immeubles n'a pas fait l'objet de travaux durant les 7 années d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)... Pourquoi voudrait-on que, sans injonction ou intervention extérieure, ils entrent dans une phase de réhabilitation durant les 2 années

d'OPAH qui restent ?

Souvent, c'est même le contraire qui s'est passé : durant ces 3 années d'étude et de concertation, la situation d'un certain nombre d'immeubles s'est dégradée : plafonds qui s'effondrent, inondations, humidité qui s'accroît, installation de squatts de prostitution (notamment dans des appartements acquis par la Ville de Paris), utilisation des cours pour le trafic de drogue, etc...

Nous en savons quelque chose, nous qui recevons à la Permanence Logement de l'association de nombreuses familles qui habitent ces immeubles et qui cherchent un autre logement.

Alors, à quoi ont servi toutes ces études, toutes ces réunions et concertations que prévoyait la délibération votée par le Conseil de Paris du 18 octobre 1993 (l'une de ces réunions fut d'ailleurs introduite par Roger Chinaud, l'ancien maire du 18ème) ?

Pour le moment, si l'on en reste à ce projet étriqué, on peut répondre : à rien si ce n'est à amuser la galerie et à occuper les associations (PGO a consacré de nombreux dossiers à tout ce projet d'aménagement - cf. nos numéros 29, 32, 33, 34 et 35).

Nous ne pouvons croire que ce soit le cas.

Aussi, avons-nous envoyé peu de temps après cette réunion une lettre à Anne-Marie Couderc, dans laquelle nous lui demandons de bien vouloir revoir l'ensemble de la question et de reprendre les propositions patiemment élaborées, à la demande des élus, dans une concertation fructueuse entre l'organisme officiellement mandaté (la SEMAVIP) et les associations.

On trouvera le texte de cette lettre dans les pages qui suivent, et c'est parce que nous considérons qu'il y a là un enjeu fondamental que nous avons décidé d'en informer tous nos adhérents et lecteurs, même en plein mois de juillet !

# Texte de la lettre envoyée par PGO à Anne-Marie Couderc

Madame le Ministre,

Lors de la réunion publique de concertation du 25 juin, nous avons souhaité respecter le style de la rencontre, et permettre aux personnes présentes de s'exprimer, sans rentrer dans le détail de nos réactions pour ne pas monopoliser la parole, et ce d'autant plus que l'urgence d'un certain nombre de problèmes se devait d'être entendue.

Aujourd'hui, nous souhaitons vous faire part de notre très grande déception - et c'est un euphémisme - face aux propositions de la Ville concernant le bâti. Non seulement, aucune des remarques que nous avons faites auparavant n'a été prise en compte, mais encore la majorité des propositions de la SEMAVIP (que nous considérons déjà comme minimalistes) n'a pas été retenue.

Un projet d'aménagement qui a nécessité près de 3 années d'études est en train de se réduire à quelques démolitions-reconstructions (déjà prévues pour la plupart en 1985) et à 7 immeubles à mettre en R.H.I. Il faut relire les délibérations qui ont été à l'origine du lancement de l'étude de la SEMAVIP et les diagnostics réalisés, et mettre en face les solutions retenues pour voir le gouffre qui existe entre les deux.

**De qui se moque-t-on ? A quoi ont servi toutes ces études, toutes ces réunions de concertation, tout ce travail sur le terrain si c'est pour en revenir, à quelques détails près, à ce qui avait déjà été prévu en 1985 ?**

Non seulement les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des enjeux (et l'on pourrait dire que ce n'est pas d'une souris, mais plutôt d'une fourmi que la montagne a accouché), mais certaines interventions ont été - et nous pesons les termes - scandaleuses car irresponsables.

Ce fut le cas notamment de l'intervention du représentant de la Direction de la Construction et du Logement sur le 16 rue Laghouat ; de deux choses l'une : soit le dossier de cet immeuble était inconnu de l'intervenant, soit il exprimait là une volonté claire de sabotage de l'ensemble de l'opération... Dans les deux hypothèses, c'est tout aussi scandaleux ! Serait-ce une manifestation de l'incompétence (ou du mépris vis à vis des habitants) que manifesterait cette Direction dans ce quartier, comme l'ont montré tant d'autres exemples cités lors de cette réunion ou à d'autres occasions (40 Myrha, 42 Myrha, 28 Poulet, 40 Cavé, 6 Richomme, etc...) ?

Qu'on ne nous dise pas que l'on manque d'informations sur ce secteur ! C'est peut-être l'un des endroits de Paris les mieux analysés dans la durée. En effet, la DCL a fait une première enquête en 1984, où les immeubles ont été classés, ce qui a permis de définir des secteurs de Droit de Préemption Urbaine Renforcée (DPUR). Puis, il y a eu l'enquête du PACTE en 1993/94, permettant un nouveau classement des immeubles, et à partir de laquelle la SEMAVIP a fait ses propositions. Entre temps, il y a eu 7 ans d'OPAH bonifiée, procédure qu'ont su utiliser plusieurs immeubles du secteur. Enfin, on peut juger sur pièce aujourd'hui, alors que la nouvelle OPAH termine sa première année. Cette durée permet de mesurer la réelle capacité des

copropriétés à agir.

**Si l'on veut vraiment que les "choses bougent" dans ce quartier, si l'on veut vraiment faire acte de développement social (ce qui est l'un des objectifs du contrat de ville), il faut, au-delà des propositions faites :**

- reconsidérer la situation de l'ensemble des immeubles suivants (comme l'avait proposé la SEMAVIP) et faire qu'ils soient l'objet d'injonctions de travaux par les procédures de Résorption de l'Habitat Insalubre, la Restauration Immobilière ou autre, à moins que l'on ne juge qu'ils sont irrémédiables :

• 5, 18, 32, 33, 35, 43, 49, 50, 55, 57, 63, 65, 69 et 70 Myrha,

• 4, 6, 8, 10, 12 et 16 Léon

• 19, 21 et 30 Affre

• 22 et 26 Cavé

• 50 et 56 Polonceau

• 5 Richomme

• 13, 18, 19, 20, 22, 25, 31 et 36 Poissonniers

• 28 et 46 Barbès

• 12, 14, 30 et 32 Laghouat

• 63 et 75 Doudeauville

- que la Ville donne rapidement l'exemple en engageant un processus de réhabilitation ou de rénovation sur ses propriétés, notamment le 16 Myrha et le 45 Myrha (et le 7 Laghouat, immeuble vide et muré),

- qu'elle assume pleinement ses responsabilités de propriétaire dans toutes les copropriétés où elle est partie prenante, notamment en installant un système local de gestion de ses biens,

- que soit désigné rapidement un AMÉNAGEUR qui aurait la responsabilité générale de l'opération (en lien avec l'OPAC, déjà largement engagé dans l'opération, ce qui permettrait d'assurer les synergies nécessaires, notamment en termes de relogement, avec l'opération Goutte d'Or sud).

**Il y a maintenant urgence à répondre SÉRIEUSEMENT aux vrais problèmes, sous peine de voir la situation exploser et d'être obligé de réintervenir dans la décennie à venir. Les habitants des immeubles cités précédemment peuplent les permanences sociales locales et le fichier des demandeurs de logement avec de nombreux problèmes de santé dus à leurs conditions d'habitat.**

D'autre part, nous attendons maintenant des réponses précises sur les points suivants :

- contractualisation des modalités de relogement comme ce fut le cas dans le secteur sud,

- devenir du 28 rue Poulet et du 61 rue Myrha,

- calendrier prévisionnel des opérations.

(suite page 3)

Enfin, nous nous étonnons de ne pas avoir entendu parler, du projet d'ateliers d'artistes mis au point par R. Suanès, en liaison avec l'association "Goutte d'Or Carré d'Art" sur la parcelle actuellement occupée par un préfabriqué à l'angle de la rue Richomme et de la rue Erckmann Chatrian. Ce projet, à notre connaissance, avait déjà reçu l'accord de principe tant d'Alain Juppé que du Délégué Général au Logement. Il doit être maintenu.

**Madame le Ministre, nous sommes actuellement à la croisée des chemins :**

- d'un côté, un projet étriqué, qui ne répond sérieusement à aucun des enjeux vitaux de ce secteur, et n'a rien à voir ni avec la délibération initiale du Conseil de Paris, ni avec les résultats des enquêtes, ni avec l'esprit du Développement Social Urbain : c'est celui qui a été proposé l'autre soir,

- de l'autre côté, un réel projet d'aménagement qui essaiera d'inventer des réponses innovantes pour répondre aux préoccupations des habitants et aux réels enjeux : c'est celui qu'avait proposé la SEMAVIP, avec les quelques infléchissements que nous souhaiterions (notamment sur la liste des immeubles concernés et les procédures à mettre en place).

La première piste est pour nous INACCEPTABLE. Elle est visiblement soutenue par une partie de l'administration municipale qui fait de la frilosité et du "sur-place" sa devise et son oriflamme.

La mise en place de la deuxième piste nécessiterait de reprendre la discussion sous la présidence des élus.

**A nouveau, comme ce fut souvent le cas lors de la présidence d'Alain Juppé, on se retrouve à un moment crucial où ce sont les élus (et non les administrations) qui doivent décider. Nous ne doutons pas de votre détermination sur ce point, et nous tenons à votre disposition pour en parler plus avant.**

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en nos sentiments les meilleurs.

Paris, le 27 juin 1996

## CINQ RÉUNIONS DE CONCERTATION POUR RIEN ?

Comme l'avait demandé le Conseil de Paris (cf. ci-contre), la concertation a bien fonctionné de 93 à 95 entre la SEMAVIP et les associations.

En effet, nous avons eu au moins 5 rencontres, soit publiques, soit réservées aux associations, durant cette période :

- le 14 décembre 93

- le 29 mars 94

- le 12 juillet 94

- le 8 février 95 (en présence du maire du 18ème : il s'agissait alors de la présentation des résultats des études lancées par la SEMAVIP),

- le 29 novembre 95.

Sans parler des nombreux contacts téléphoniques ou à la permanence, et des réunions internes à PGO...

Tout cela pour rien ???

## Extraits de la délibération du Conseil de Paris (18 octobre 1993)

### Aménagement secteur "Château-Rouge"

#### • L'Amélioration du tissu urbain doit :

- préserver le paysage architectural et urbain et le mettre en valeur,

- améliorer le confort, la qualité des logements, et les conditions de vie des habitants,

- favoriser la réhabilitation là où elle permet d'atteindre les objectifs d'amélioration du confort et la qualité des logements.

Les études permettant de préciser les moyens de réaliser ces objectifs porteront sur au moins trois thèmes essentiels :

- l'histoire du quartier : formation et évolution du quartier tant sur le plan du parcellaire, de l'irrigation viaire, de l'architecture, de la structure sociale et commerciale que de la mémoire des habitants,

- la qualité des constructions existantes,

- l'attachement des habitants au quartier, leurs attentes et souhaits, grâce à la conduite d'une enquête auprès des habitants.

Ces études seront plus poussées sur les six secteurs où l'OPAC à qui la Ville a délégué son droit de préemption intervient par action foncière directe. Il faudra vérifier la pertinence actuelle de la délimitation initiale des six périmètres. Sur le reste du périmètre en revanche, le choix d'une requalification douce est toujours valide, eu égard à l'homogénéité d'un tissu urbain qu'il importe de préserver ou restituer.

(...)

#### • LA CONCERTATION

La qualité du projet à concevoir dépend étroitement de la qualité du dialogue avec toutes les parties intéressées à la rénovation du quartier, qui ont toutes à un titre ou à un autre des apports à faire sur les différents thèmes d'études : histoire du quartier, état du bâti, confort des logements, problèmes de circulation, de stationnement, de sécurité des piétons, d'occupation, de commercialité,...

Le dialogue sera rapidement ouvert et riche dans un quartier comme celui de la Goutte d'Or où les associations et les habitants sont aussi fortement impliqués dans le processus de rénovation qu'ils sont attachés à leur quartier.

Aussi, dans une première phase, les études seront menées dans le cadre d'un dialogue actif avec les partenaires de la concertation grâce à :

- l'ouverture d'une antenne sur place,

- une exposition,

- la tenue de réunions avec les partenaires de la concertation

En particulier, des réunions seront tenues avec les associations partenaires actifs de la convention de Développement Social de Quartier (DSQ), dont la collaboration a d'ores et déjà permis un travail de qualité.

Après l'occupation de l'église St Bernard  
par les "sans papiers" de St Ambroise/Pajol

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL PASTORAL DE SAINT BERNARD DE LA CHAPELLE

Le Conseil Pastoral \* de la paroisse Saint Bernard de la Chapelle a pris acte de l'occupation de son église le 28 juin.

S'il comprend les revendications des familles africaines, il déplore l'absence de concertation préalable. Il considère que les menaces d'expulsions et les lois sur l'immigration fabriquent ce genre de situation.

Il rappelle son attachement aux droits et aux libertés fondamentales, et notamment ceux qui concernent les familles qu'il s'emploie à défendre au quotidien.

Il demande aux autorités compétentes la reprise immédiate des négociations. Dans ce cadre, il estime que l'Eglise a un rôle public à jouer.

\* Le Conseil pastoral est composé des prêtres de la paroisse et de représentants laïcs.

## PARIS QUARTIER D'ÉTÉ...

### .. AU SQUARE LÉON

Le festival Paris Quartier d'Été programme trois spectacles gratuits à 19 h au Square Léon durant le mois de juillet :

- le 14 juillet : HABANA SAX (Cuba)
- le 21 juillet : RAGHUMAT MANET et sa troupe (Inde du Sud)
- le 28 juillet : GRANMOUN LÉLÉ (Ile de la Réunion).

### .. AUX ARÈNES DE MONTMARTRE

- le 15 juillet : HABANA SAX (Cuba)
- le 22 juillet : FANFARE MOLDAVE de Zeceprajini
- le 29 juillet : Grand KLEZMER de Paris (Yiddish).

## UN PLAN-GUIDE pour découvrir la Goutte d'Or

A l'occasion de la Goutte d'Or en Fête 96, un plan-guide de la Goutte d'Or a été publié. Il s'agit d'un petit dépliant comportant un plan du quartier, une présentation rapide des principaux lieux, un survol historique et quelques bonnes adresses (restos et bars).

On peut le trouver (entre autre) à la Salle St Bruno au prix de 2 F.

Un bon instrument pour permettre à des "visiteurs" de mieux découvrir notre quartier.

## BONNES VACANCES À TOUS !

POUR VOUS INFORMER RÉGULIÈREMENT, EN COMPLÉMENT DU TRIMESTRIEL,  
"PARIS-GOUTTE D'OR" a créé "LA LETTRE de PGO" (uniquement par abonnement).

Chaque mois : l'essentiel de l'information sur ce qui bouge dans le quartier (Château-Rouge compris) !

## ABONNEZ-VOUS ou ADHÉREZ À L'ASSOCIATION "PARIS-GOUTTE D'OR" !

### ABONNEMENT :

Une seule formule d'abonnement qui vous permettra de recevoir "PARIS-GOUTTE D'OR" (3 numéros par an) et "LA LETTRE DE PGO" (7 numéros par an) au prix de 80 F (abonnement normal) ou de 100 F (abonnement de soutien).

N.B. : "Paris-Goutte d'Or" est en vente chez certains commerçants du quartier ; en revanche, la "Lettre de PGO" n'est envoyée qu'aux abonnés.

### ADHÉSION à l'ASSOCIATION :

L'adhésion (proposée uniquement aux habitants du quartier) comprend aussi l'abonnement (120 F pour l'adhésion simple ; à partir de 150 F pour l'adhésion de soutien). C'est le moyen pour vous de prendre une part plus active à la vie du quartier, d'être mieux informé (en recevant les circulaires internes, en participant aux réunions de l'association ou aux groupes de travail) et de renforcer l'association.

### BULLETIN à renvoyer à :

"Paris-Goutte d'Or" - 27 rue de Chartres - 75018 PARIS

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : ..... Tél. : .....

Code Poste : ..... (pour portage à domicile)

### • ABONNEMENT :

Je m'abonne pour un an à "Paris-Goutte d'Or" et à "La Lettre de PGO"  
(abonnement normal : 80 F / soutien : 100 F)

• ADHÉSION-ABONNEMENT (pour les habitants du quartier)

J'adhère à l'Association "Paris-Goutte d'Or" et je recevrai ses publications  
(adhésion simple + abonnement : 120 F / adhésion de soutien + abonnement : 150 F minimum)

• Ci-joint : un chèque de ..... F à l'ordre de Paris-Goutte d'Or

Je désire une facture : oui / non

Paris, le ..... Signature :